

UN DOCUMENT DE LA FIN DU XVII^e SIÈCLE SUR LE COMMERCE TRANSSAHARIEN

par
DIERK LANGE

Les relations entre Tripoli et la France passaient aux XVII^e et XVIII^e siècles par des cycles rapides de tensions et d'apaisements conditionnés par les périétés de la course. En 1685, suite à une série d'exactions commises aussi bien par les corsaires que par les autorités de Tripoli, la marine française fut amenée à intervenir : une escadre commandée par le maréchal d'Estrées soumit la ville pendant plusieurs jours à un bombardement intense et meurtrier. Contraints à demander la paix, les autorités de la ville acceptaient non seulement de libérer tous les prisonniers français — et ceux d'autres nationalités qui avaient été pris sur des bateaux français — mais aussi de payer une somme très élevée à titre de dédommagements. Plusieurs otages pris parmi les notables de la ville devaient garantir la prompte exécution des stipulations du traité de paix.

La trêve ne devait pas durer longtemps. En 1693 la ville subit un nouveau bombardement par une escadre française suivi d'un nouveau traité de paix. Aux termes de ce traité, moins défavorable pour les Tripolitains, les deux contractants s'engageaient en particulier à procéder à un échange de prisonniers à raison d'un Français détenu à Tripoli contre un Tripolitain détenu en France. Bien entendu la nouvelle fut très bien accueillie par la population de Tripoli et tout un chacun espérait retrouver tel ou tel parent disparu. Lorsqu'au début de l'année 1697 rien n'était encore fait pour procéder à l'échange des prisonniers et lorsqu'en plus s'y ajoutait une affaire de marchandises saisies par une frégate française, le Day de Tripoli fut soumis à une telle pression qu'en dépit des fortes réserves émises par le consul français il se décida à envoyer en

1. La présente étude doit beaucoup aux très nombreuses remarques et réflexions perspicaces que m'a faites Bruno Mouchelet qui travaille depuis plusieurs années sur l'histoire de Tripoli. Je tiens en particulier à le remercier vivement d'avoir mis à ma disposition plusieurs documents concernant les relations entre Tripoli et le Fezzan (cf. n. 26, n. 27 et n. 41) et d'avoir pris la peine de relire soigneusement le manuscrit du présent article. Nous nous proposons pour un avenir que nous souhaitons proche de présenter ensemble une étude sur le commerce de transit à Tripoli et au Fezzan du XVII^e siècle au XVIII^e siècle.

France une délégation officielle qui devait tenter de donner satisfaction aux demandes des familles de prisonniers et aux réclamations des marchands².

La délégation fut conduite par *al-hādjdj* Mustafā Aga³ qui était un officier d'origine grecque appartenant au corps des janissaires (soldats combattants à pied) et portant le titre de *buluc bāshi*⁴. En tant que Aga du *dīwān* il présidait en outre le «Conseil d'Etat⁵» au sein duquel étaient représentées toutes les unités de la milice de Tripoli. On est par conséquent en droit de le considérer comme un des plus hauts dignitaires de l'Etat tripoliteain⁶.

En sa compagnie se trouvaient deux autres personnages importants Yūsuf Kodja et Ahmad Mazūna (cf. *infra* § 44). Le premier était le «grand Defterdār» ou premier secrétaire du Dāy de Tripoli, une charge qui, d'après Pétis de la Croix, correspondait à celle d'«un commissaire général de la milice⁷». En 1685 Yūsuf Kodja faisait partie du groupe des otages qui partaient avec le maréchal d'Estrées pour la France. Assurant qu'il s'agissait des «premiers de l'Etat» le Day lui-même plaçait le nom du grand defterdār à la tête de la liste des notables pris comme otages⁸. Plus tard il fut tenu en captivité à Livourne d'où, par l'entremise de Juifs, il put être libéré par rachat (*infra* § 44).

Quant à Ahmad Mazūna on sait qu'il était le beau-frère du chef de la délégation (§ 44). C'est vraisemblablement en raison de sa présence que le Roi accepta de libérer «un parent de la femme de l'envoyé⁹».

Dans la suite de ces personnages distingués il y avait deux esclaves noirs au sujet desquels l'auteur du manuscrit note qu'ils étaient originaires du Bornū (*infra* § 45¹⁰). Cette information peut difficilement être acceptée comme telle

2. L. FÉRAUD fournit de nombreux détails sur les événements qui avaient conduits à l'envoi d'une délégation tripoliteaine en France mais il passe curieusement sous silence cet épisode diplomatique lui-même (*Annales Tripolitaines*, Paris 1927, 165-187). Il en est de même pour E. ROSSI (*Storia di Tripoli e della Tripolitania*, Roma 1968, p. 207 et 209).

3. Cf. *infra* § 44.

4. Girard (le fameux médecin-esclave), écrivant en 1684, précise que les *buluc bāshi* étaient membres de droit du «Conseil d'Etat» (*dīwān*) et que chacun d'eux commandait sur une compagnie de cent janissaires (*Histoire chronologique du royaume de Tripoli de Barbarie*, Paris, Bibl. Nat., Fonds Français, mss. n° 12219 et n° 12220).

5. Distinguant entre Aga (Aga en exercice) et Aga *mansūl* (Aga «privé de charge») Girard précise qu'un Aga ne restait en exercice que pendant 6 mois. En son temps l'Aga du *dīwān* n'avait pas d'autorité réelle (*Histoire*, I, 6 v° et 48 v°).

6. Dans la hiérarchie des dignitaires de Tripoli Pétis de la Croix le place en cinquième position après le Pasha (qui n'avait alors aucun pouvoir réel), le Dāy, le Kyaya («ministre d'Etat et capitaine des gardes qui commande après le Dey») et le Bay («général de la cavalerie») (cf. *Tripoly de Barbarie, autrefois les Lotophages*, Paris, Bibl. Nat., Nouv. Acq. ms. n° 7488, f. 298 v°).

7. *Ibid.*, f. 299 r°. Ne mentionnant pas la charge du «grand Defterdār» Girard indique simplement que le mot turc «Tefterdar» signifie «secrétaire» ou «écrivain» (*Histoire*, I, 7 v°). D'après Rossi il y avait à Tripoli plusieurs «Defterdār» ou «secrétaires administratifs» (*Storia*, 171).

8. Après «Youssof Khodja», qualifié de «grand Defterdar», le Dāy cite le nom de «Mohammed Khodja» — qui d'après le traducteur était le «second trésorier» — et il précise que ces deux hommes étaient ses «plus considérables secrétaires» (L. FÉRAUD, *Annales*, p. 166). Ces remarques font penser que le grand Defterdār de Tripoli remplissait plus précisément, comme le fonctionnaire portant le même titre en Turquie, la fonction d'un comptable ou trésorier. D'autre part il convient de noter que «Khodja» semble également avoir été un titre désignant des «secrétaires» (cf. ROSSI, *Storia*, p. 171).

9. Archives Nationales, Paris, AE, B 1 1089, lettre du 26 juin 1697. Le nom de ce parent semble avoir été «Hamet Assam de Tocate» (Arch. Nat., AE, B 1 1089, lettre du 19 juin 1697).

10. La présence de deux esclaves noirs est aussi signalée dans un autre document (Affaires Étrangères, Mém. et doc., série Alger, lettre du 31 mars 1697).

car, comme on a pu le démontrer, plusieurs incorrections contenues dans le vocabulaire recueilli auprès de ces esclaves excluent que le kanuri (la langue du Bornu) fût leur langue maternelle¹¹. Dès lors de deux choses l'une : ou bien les informateurs appartenaient à l'une des petites tribus païennes au sud du Bornu qui étaient périodiquement soumises à des razzias d'esclaves, ou bien ils étaient nés à Tripoli où, au contact d'autres esclaves africains, ils avaient appris des rudiments de kanuri et de hausa¹². Quoi qu'il en soit, même si ces deux esclaves (ou l'un des deux) avaient fait eux-mêmes le trajet à travers le Sahara, ils en ont manifestement gardés des souvenirs si peu précis qu'ils sont négligeables¹³.

La délégation tripolitaine débarquait à Toulon le 6 mars 1697 et arrivait à Paris le mois suivant¹⁴. Un esclave français libéré qui les accompagnait et plusieurs chevaux prévus comme cadeaux pour le Roi devaient témoigner des bonnes dispositions de l'envoyé du Dâÿ¹⁵. Lorsqu'à Paris on lui attribuait enfin en la personne de Pétis de la Croix un interprète officiel — ce qu'il avait vainement demandé dès son arrivée à Toulon¹⁶ — il avait toutes les raisons de se montrer prévenant à son égard : c'est en effet de la bonne volonté de l'interprète que, pour une part non négligeable, pouvait dépendre le succès de sa mission.

Né en 1653, Pétis de la Croix avait séjourné pendant dix ans dans différents pays de l'Orient où il avait appris l'arabe, le turc et le persan¹⁷. De retour en France il fut d'abord attaché au service de la Marine où il était employé comme secrétaire interprète pour les langues orientales. En cette qualité il participait en 1685 à l'expédition du maréchal d'Estrées contre Tripoli. Devenu en 1692 professeur d'arabe au Collège de France il remplit en outre, après la mort de son père en 1695, la fonction d'interprète du Roi en langues orientales. A ce titre il eut une grande part aux affaires de tous les envoyés de Constantinople et des puissances barbaresques qui vinrent en France.

Mais Pétis de la Croix n'était pas seulement un personnage officiel travaillant au service du gouvernement : auteur de plusieurs livres et opuscules — restés pour la plupart inédits — et traducteur infatigable il s'intéressait aux aspects les plus divers de la civilisation orientale, de l'histoire et de la géographie jusqu'à la littérature arabe et persane en passant par la théologie chrétienne et musulmane¹⁸. Pour ce qui est du Maghreb il composa des mémoires sur les trois

11. Cf. D. LANGE, «Un vocabulaire kanuri de la fin du XVII^e siècle», *Cahiers d'Etudes Africaines*, XII, 1972, 182 et *infra* § 46 n. 80.

12. Girard suppose qu'à part l'arabe tous les esclaves noirs de Tripoli parlaient une langue africaine commune (*Histoire*, I, 36 r°).

13. Même l'énumération des «nations d'Afrique» (cf. *infra* § 48), bien que révélant des connaissances indéniables, paraît assez confuse («Karde» pour Bagirmi ou «païens» en général, «Soudan» pour «Hausa» mais en même temps mention de «Afnou» et de «Cachna» — et omission de Kano).

14. Archives des Affaires Etrangères, *Mém. et Doc.*, série Alger, lettre du 16 sept. 1697. Dans la même lettre il est précisé que la délégation rembarquait pour Tripoli le 6 septembre.

15. *Ibid.*, lettre du 31 mars 1697.

16. *Ibid.*, lettre du 4 avril 1697, ainsi que la réponse à cette lettre.

17. Pendant ce séjour il semble aussi avoir appris le «tartare». Plus tard il apprit l'arménien et il acquit quelques éléments de guèze (langue écrite de l'Ethiopie).

18. On trouvera sa biographie ainsi qu'une liste de ses ouvrages dans C.P. GOUJET, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal de France*, Paris 1758, vol. III, p. 206-214. Un titre en particulier, *Relation de la Haute Ethiopie*, semble être assez révélateur de ses intérêts africains.

principales villes des Etats barbaresques, Alger¹⁹, Tunis²⁰ et Tripoli²¹. Dans son étude sur Tripoli, achevée en janvier 1697, il se fonde largement sur les informations recueillies en 1685. Mis à part l'histoire il y traite surtout de l'organisation politique et militaire de la ville et il procède à une évaluation de sa capacité de défense. Quelques notes sont consacrées au commerce du Fezzân²². Le contenu du mémoire et son lieu de conservation suggèrent qu'il ait été commandité par un service gouvernemental, vraisemblablement le Ministère de la Marine²³.

Quand Pétis de la Croix fut chargé en mai 1697 de servir d'interprète à une délégation tripolitaine cela représentait pour lui une excellente occasion pour réunir quelques informations supplémentaires lui permettant de mettre à jour le mémoire qu'il venait à peine de terminer sur la base d'informations assez anciennes. Mais au lieu de procéder à une deuxième rédaction il se contente d'ajouter quelques notes marginales à son texte primitif en précisant par endroits que celles-ci se réfèrent à la situation existante en 1697. D'autre part, l'enquête se révélant très fructueuse, il se décide de l'étendre sur un sujet qui avait auparavant à peine attiré son attention : le commerce transsaharien. On ne sera donc pas surpris que ce prolongement de son enquête soit intitulé d'une façon assez peu précise, *Suite des remarques sur Tripoly en Barbarie*, bien qu'en réalité son contenu ne porte que très peu sur la ville elle-même.

Les renseignements réunis dans l'appendice se présentent en effet sous forme de notes, parfois assez décousues, dont on peut supposer qu'elles correspondent aux notes mêmes prises par Pétis de la Croix lors d'un entretien avec plusieurs membres de la délégation tripolitaine. Plusieurs particularités du texte et surtout les ratures assez nombreuses, les maladroites des formulations et l'arrangement des notes en passages distincts semblent soutenir cette hypothèse. On a même l'impression que l'auteur s'est avant tout efforcé d'enregistrer fidèlement les réponses de ses interlocuteurs²⁴. En ce sens le document est presque à classer parmi les sources indigènes.

19. Cf. M. EMERIT «Un mémoire sur Alger par Pétis de la Croix (1695)», *Annales de l'Institut d'Etudes Orientales*, XI, 1953, p. 5-24.

20. Ouvrage signalé par GOUJET (*Mémoire historique*, III, 213) qui d'après son titre, portait sur l'histoire de Tunis du XI^e au XV^e siècle.

21. *Tripoly de Barbarie autrefois les Lotophages*, Bibl. Nat., Paris, Nouvelles Acquisitions, ms. n° 7488, ff. 291-313. Comprenant 44 pages de petit format, le mémoire est de dimension assez modeste.

22. On y lit : «Feczem (corrigé en Fezzan) est une ville considérable auprès du Mont Atlas qu'ils appellent guibel, et au Maroc il est appelé Derendelen (?). Il se fait à Feczem un grand trafic entre les Tripolins et les marchands de Bornéo, les Aghades et autres Numides qui y apportent de la poudre d'or, du séné et des nègres à vendre. Ils les échanget contre des lames de laiton, du fil d'archal, du fer, épingles, aiguilles, couteaux et épiceries que les Tripolins leur portent» (*ibid.*, 303 r°).

23. Emerit considère que le mémoire sur Alger — conservé dans le même registre, ff. 273 r° — 281 r° — représentait une «feuille de renseignements» à l'usage du Ministre de la Marine («Un mémoire sur Alger», p. 213).

24. On ne peut pas déterminer avec précision, quels membres de la délégation tripolitaine, à part les esclaves africains, ont participé à l'entretien et encore moins qui exactement était à l'origine des différentes informations enregistrées par l'auteur. Il n'y a qu'à voir les vocabulaires hausa et kanuri, ainsi que la petite liste des «nations d'Afrique» et le récit sur «la manière de recueillir la poudre d'or» (§§ 46-48, 50, 51) qui sont clairement attribuables aux deux esclaves. Cela n'exclut pas que d'autres informations (§§ 35-43) leur étaient peut-être également dues (on comparera à cet égard les §§ 29 et 37 portant tous deux sur les difficultés que représentait pour les esclaves le trajet à travers le Sahara). En revanche la qualité des informations sur les différents produits échangés, ainsi que les précisions concernant

Parmi les documents contemporains qui nous sont parvenus, il faut surtout citer l'ouvrage du fameux médecin-esclave Girard qui avait passé huit ans à Tripoli, *Histoire chronologique du royaume de Tripoly de Barbarie*²⁵ et en second lieu les mémoires de deux consuls français, C. Lemaire et Delalande²⁶. Ces ouvrages d'importance très inégale contiennent de précieux renseignements sur le commerce transsaharien, la situation au Fezzan et les relations entre le Fezzan et Tripoli. Un mémoire un peu postérieur dû au consul français Expilly contient des indications chiffrées sur la prolongation du commerce africain au-delà de Tripoli²⁷.

Quant aux sources autochtones actuellement disponibles, on relève l'existence d'une chronique de Tripoli composée en 1732 par Ibn Ghalbūn, *al-Tidhkār fi man malaka Tarābulus wa mā kāna bihā min al-akhbār*²⁸. Cet auteur s'appuie en partie sur une chronique fezzanaise qui cependant, dans une de ses versions, comporte des renseignements postérieurs à Ibn Ghalbun²⁹.

Mettant à contribution ces différents éléments j'ai essayé d'éclaircir le texte de Pétis de la Croix et de faire ressortir son originalité.

*Suite des remarques de Tripoly de Barbarie*³⁰

- § 1 Les caravanes qui partent de Tripoly pour Tombut³¹ au mois d'octobre³² elles vont s'assembler à Fezzan, d'où elles se separent pour aller les unes à Tombut, les autres à Borneo³³ et autres lieux.
- § 2 Elles ne partent qu'une seule fois l'année ; mais les Haddāfa³⁴, ou petite cohorte, de 15 à 20 hommes à cheval partent plus de 4 à 5 fois.
- § 3 Elles sont quelques fois de 4000 hommes, et quelques fois de 400³⁵.

leur origine et leur prix semblent exclure que les esclaves noirs aient été les seuls informateurs de Pétis de la Croix. Quant aux autres informateurs leurs notions très vagues des distances (§ § 12, 25, 28) et des lieux (§ § 10, 14) interdisent de penser qu'ils aient eux-mêmes traversé le Sahara.

25. Paris, Bibl. Nat., Fonds Français, mss. n° 12219 et 12220. Date de la rédaction : 1684.

26. C. LEMAIRE, *Mémoire pour Monsieur Delagny*, Arch. Nat., AE, B 1 1088, lettre du 8 nov. 1686. Id. *Mémoire des observations que le sieur Claude Lemaire consul de France au royaume de Tripoly a fait en voyageant le long de la coste de Derne et du golfe de Sidre en 1705 et 1706*, Arch. Nat., Marine, B 7 224 (1701-1717). DELALANDE, *Etat du gouvernement présent de Tripoly et du commerce qui se fait dans ce royaume*, Arch. Nat., Marine, B 7 220, lettre du 22 oct. 1698.

27. *Mémoire servant d'instruction pour le commerce de Tripoly de Barbarie*, Arch. Nat., AE, B 1 1091, joint à une lettre du 30 déc. 1716.

28. Texte arabe publié par Tāhir al-Zāwi sur la base du manuscrit de Paris. La traduction de E. ROSSI (*La cronaca araba tripolina di Ibn Ghalbūn*) s'appuie à la fois sur le texte d'al-Zāwi et plusieurs manuscrits.

29. Cf. G.A. KRAUSE, «Zur Geschichte von Fesan und Tripolis in Afrika», *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, 1878, p. 356 sq.

30. Manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris. *Nouvelles Acquisitions*. n° 7488. ff. 208 r°, 310v° et 313r°. Pour faciliter la lecture du texte j'ai ajouté quelques signes de ponctuation et j'ai unifié l'emploi des majuscules et des minuscules. La subdivision en paragraphes correspond, dans le manuscrit, à des retours à la ligne.

31. Nom équivalent à celui de Tombouctou (cf. *infra* § 13). Une voie plus directe entre Tripoli et Tombouctou passe par la ville de Ghadāmes.

32. Le texte porte : x. bre.

33. Pour «Bomu».

34. Les dictionnaires d'arabe classique donnent *hādafa*, ou *hādifa* — «troupe d'hommes».

35. Dans une lettre qui semble dater de 1696 Delalande précise : «...la campagne est soulevée, y ayant près de trois ans que les caravanes du Fezzan, qui est le fondement du commerce qui se fait ici, ne vont plus.» (FERAUD, *Annales*, p. 186-187).

- § 4 Elles sont armées de sabres, de demie piques, de fusils et de pistolets.
- § 5 Les marchands et autres³⁶ sont sur des chameaux. Ils n'ont point d'escorte, les marchands se deffendent contre les voleurs et ils sont tous armés.
- § 6 Depuis Tripoly jusqu'à Fezzan il y a les Zaouaves³⁷ du Bey de Fezzan³⁸ qui sont cavalerie et infanterie, ils forment de bon escorte quand on est avec eux³⁹.
- § 7 Ces caravanes ont 3 ou 4000 chameaux.
- § 8 Elles ne partent point pour vendre ny armes a feu, ny mousquets, ny pistolets, ny fusils, ny poudre a canon⁴⁰.
- § 9 Elles y menent vendre des chevaux et des cauales.
- § 10 L'on trouve sur la route le Roy de Fezzan tributaire de Tripoly⁴¹ et le Roy de Borneo. Ces princes exigent des tribus pour le passage des caravanes ; on ne scait pas combien⁴².
- § 11 Les caravanes sont obligées de porter tous les vivres dont elles ont besoin pendant le voyage de Tripoly a Ibni Ualid⁴³ et de la a Fezzan. L'on porte des outres mais on trouve de l'eau presque tous les jours ([en marge] on trouve presque toujours de l'eau mais toujours de deux jours l'un). Il y a pourtant des deserts de 5 a 6 jours. Il n'y a guere de montagnes de Tripoly a Fezzan.
- § 12 Elles demeurent deux mois a aller de Tripoly a Fezzan⁴⁴, et autant de Fezzan a Borneo.
- § 13 Le Roy de Tanbouctou ou Tombut n'est pas si puissant que celuy de Borneo⁴⁵.
- § 14 Tanbouctou est grand comme Toulon⁴⁶.

36. Tournure maladroite en français qui est sans doute due à une traduction mot à mot de l'arabe *al-tudjdjâr wa-ghayru-hum*.

37. Le texte semble porter *Zaouaoves* mais il s'agit sans doute des *Zouaves* qui, d'après Girard, «sont des Mores que les Turcs tiennent à leur solde» (*Histoire*, I, 7 v°).

38. La (ré-) installation d'un Bây au Fezzân datait seulement de 1690 (ou un peu avant) quand les troupes du Dây de Tripoli réussirent à soumettre Nâsir b. Djahim, descendant d'une ancienne lignée de rois (cf. E. ROSSI, *La cronaca tripolina di Ibn Ghalbûn*, p. 117-120 et DELALANDE, *État du gouvernement*.)

39. Le texte semble porter : «quand on en a avec eux» (pour : «quand on en a avec soi» ?).

40. Information qui pourrait suggérer que les autorités de Tripoli avaient interdit aux marchands de se livrer à un commerce d'armes. Quand à différentes reprises les autorités de Tripoli envoyèrent au Bornu des armes à feu à titre de cadeaux celles-ci semblent avoir été d'autant plus appréciées (cf. GIRARD, *Histoire*, I, f. 134 r°, f. 151 r°, f. 171 v°, f. 198 r°).

41. Le roi du Fezzan payait un tribut annuel en or et en esclaves dont la valeur semble avoir varié entre 30 000 Livres de France (Ibn Ghalbûn *Tidhkâr* — indication qui se rapporte à environ 1630 — ; Lemaire, Arch. Nat., Marine, B 7 224, lettre du 23 mai 1708) et 60 000 Livres de France (Lemaire, Arch. Nat., AE, B 1 1088, lettre du 13 septembre 1688 ; Delalande signale que le tribut s'élevait à «100 marcs de poudre d'or et 200 jeunes negres et negresses», *État du gouvernement*).

42. Au début du XVIIIe siècle le roi du Fezzân percevait «dix pour cent sur toutes les marchandises» (LEMAIRE, *Mémoire des observations*, p. 22).

43. Beni Walid situé à 150 km au sud-est de Tripoli. Lemaire précise que c'est une «abittation d'harabes a 4 journées de Tripoli» et il donne le nom de la prochaine étape, «Souqouny» (Sûkna) (*Mémoire*, 1706, p. 21).

44. Delalande, mieux renseigné, situe le Fezzan à «environ 25 journées droit au midy de Tripoli» (*État du gouvernement*) et Lemaire réduit la distance à 20 journées (*Mémoire*, 1707, p. 21).

45. Conquis en 1591 par des troupes marocaines la ville de Tombouctou et la région de la boucle du Niger seront pendant plus de deux siècles dominées par les descendants des anciens envahisseurs (cf. M. ABITBOL, *Tombouctou et les Arma (1591-1833)*, thèse, Paris, 1975).

46. Ville située sur le trajet de la délégation tripolitaine. En 1693 le port fortifié de la ville pouvait abriter des flottes comprenant 70 000 hommes d'équipage.

- § 15 Les caravanes sont de retour a Tripoly au printemps.
- § 16 Il y aura quelques fois deux cent marchands. Il y aura tel marchand qui n'aura que deux ou trois sorra⁴⁷, et d'autres qui en auront 500 et 600.
- § 17 Chaque sorra est 100 medicales et fait 300 piastres de Tripoly a 50 s⁴⁸ et au Caire ils le vendent 450 piastres de Tripoly.
- § 18 L'or qu'ils rapportent est en poudre, en branchages et de petits morceaux qui croissent sous la terre, mais la plus part est en poudre appelé altibir. Il y en a en paillettes de grains, comme on en trouve dans les rivières ou dans les mines⁴⁹.
- § 19 Elles rapportent du morfil⁵⁰ sur des chameaux a trois quintaux⁵¹ par chameau et quelques fois 200 chameaux chargés non pas tant⁵² pour Tripoly, mais pour le Caire.
- § 20 Une médicale d'or fait deux piastres de Tripoly, c'est à dire cent sols.
- § 21 Elles rapportent aussi de l'étain meilleur que celui d'Angleterre, mais on leur porte le cuivre qui y est cher mille fois plus que l'or.
- § 22 Elles en amènent des esclaves que l'on achete a Borneo quatre medicales ou huit piastres de Tripoly. A Fezzan pour 12 medicales c'est a dire 24 piastres. Et a Tripoly pour 40, 50 ou 60 piastres selon que les esclaves sont forts et bien faits⁵³.
- § 23 Il revient souvent des gens negocians du pais de Tombut a Tripoly avec les caravanes.
- § 24 Il en vient de Ouangara⁵⁴ qui apportent de l'or en lingots, du sené⁵⁵ et des esclaves.

47. Un petit sachet en cuir spécialement fabriqué pour contenir de la poudre d'or (arabe : *surra*).

48. Lire : 50 sols (ou sous). Il y a 20 sols dans un écu (ou livre). D'après Girard une piastre de Tripoly valait 60 sols (*Histoire*, I, 48 r°).

49. Il ne ressort pas clairement du texte si l'or, sous ces différentes formes, transitait par Tomboutou ou par le Bornu (cf. aussi § 24 où il est question d'or en lingots amené par des commerçants wangara jusqu'à Tripoli). D'autres auteurs estiment que l'or parvenait au Fezzan par l'intermédiaire des «commerçants du roi du Bornu» (GIRARD, *Histoire*, I, 17 r° et LEMAIRE, *Mémoire*, 1686). A Tripoli cet or donnait lieu à la frappe d'une monnaie dont Delalande pensait qu'elle était «la meilleur du monde a cause que l'or est extremement rafiné» (*Etat du gouvernement*).

50. Défenses d'éléphant qui ne sont pas encore travaillées. Delalande précise que les «dents d'elephan s'envoyent la plus part a Livourne, un peu a Venise et Marseille» (*Etat du gouvernement*).

51. Traduction de l'arabe *hintâr*. En Egypte le poids d'un *hintâr* s'élève à 44,93 kg et en Tunisie à 53,9 kg.

52. Peut-être faut-il lire «tout» à la place de «tant».

53. Girard note à ce propos qu'un «garçon de 18 ans ne couste que 50 escus, et une fille de mesme age ne couste pas plus» (*Histoire*, I, 70 r°) — un écu semblant correspondre ici à une piastre — et Delalande assure que «les Noirs se vendent icy (à Tripoli) pour les porter au Levant et cela donne lieu au nolissement de sept à huit barques françaises par an» (*Etat du gouvernement*).

54. On peut définir le Wangara comme «le pays de l'or». Le nom apparaît déjà au XII^e siècle sous la plume d'al-Idrîsî qui l'applique à une île entourée par deux bras du «Nil» (de l'Afrique occidentale) et située à l'est du Ghana (*Nuzhat al-mushtâq*, éd. et trad. part. R. Dozy et J. de Goeje, 8 / tr. 9). Léon l'Africain, dans la première moitié du XVI^e siècle, considère le Wangara comme un des royaumes hausa (*Descrittione dell'Africa*, trad. A. Epaulard, II, 478-479).

55. Girard croit pouvoir affirmer que le Séné d'Agadez a fait l'objet d'un commerce continu en direction de Tripoli depuis 1657 (*Histoire*, I, 17 r°). Au tournant du siècle le séné était incontestablement l'article le plus important qui était réexporté de Tripoli à destination de différents ports italiens et français (cf. GIRARD, *Histoire*, I, 68 r° et II, 29 v° ; LEMAIRE, *Mémoire*, 1686 ; DELALANDE, *Etat du gouvernement* ; EXPILLY, *Mémoire*).

- § 25 Il part aussi du Caire des caravanes pour Tombut tous les ans une fois, elles vont en droiture du Caire a Fezzan en deux mois.
- § 26 Celles du Caire sont plus nombreuses que celles de Tripoly, mais celles de Tripoly vont plus aisément.
- § 27 Elles partent tous les ans au mois de Juillet apres que les chameaux ont mangé l'herbe du printemps et sont engraisés.
- § 28 Elles sont deux mois en chemin jusqu'à Fezzan, deux mois jusqu'à Borneo, et deux mois jusqu'à Tombut, et elles sont de retour au printemps⁵⁶.
- § 29 Il y a quelques fois des 4 journées sans eau ce qui fait mourir les negres⁵⁷.
- § 30 Elles passent par de hautes montagnes autres que celles qui sont sur la route de Tripoly⁵⁸.
- § 31 Le sené de Tripoly est de deux sortes celuy d'Aghdes⁵⁹ qui est le meilleur et celuy de Fezzan qui est le moindre⁶⁰.
- § 32 Il ne part point de Tunis de pareilles caravanes mais ceux de Tunis prennent l'occasion de se joindre aux caravanes des pelerins de la Meque qui passent, et sont appelées — arrākib⁶¹.
- § 33 Il n'en part point d'Alger mais ceux qui veulent se joignent aux pelerins.
- § 34 On prend de Tripoly pour France huile, sené, poudre d'or⁶² et on porte de France a Tripoly papier, sarge⁶³, quincaille, bracelets de verre, perles et diamans du Temple⁶⁴, — petits coquillages pour monoye aux Negres⁶⁵ et bracelets verre, ambre iaune luisant en chapelets les grains gros comme le pouce⁶⁶ : cuivre, consiba idest⁶⁷ petite quincaille rouge, les autres

56. Il semble exclu que les caravanes du Caire se rendaient d'abord au Bornu et ensuite à Tombouctou. Se conformant à ce que Pétis de la Croix a noté tout au début de ce mémoire (§ 1) on lira plutôt : les caravanes se rendent soit au Bornu, soit à Tombouctou — ce dernier trajet étant d'ailleurs beaucoup plus long.

57. On ne voit pas clairement s'il est question ici du trajet entre le Bornu et le Fezzan (ce qui pourrait être suggéré par le § 30) ou celui entre le Fezzan et le Caire (cf. aussi § 11 où il est précisé qu'entre le Fezzan et Tripoli les étapes ne dépassent jamais deux journées sans eau).

58. Information qui se rapporte vraisemblablement au trajet entre Tombouctou et le Fezzan où les caravanes empruntant le Wādi al-Ajjāl devaient passer par la région du Hoggar et du Tassili n'Ajjer.

59. Agadez, au sud de l'Aïr, s'est substitué au XVe siècle en tant que ville d'étape à Takedda visitée par Ibn Battūta en 1353. Jusque dans la deuxième moitié du XIXe siècle on y parlait un dialecte songhai.

60. Au début du XVIIIe siècle un quintal de sené d'Agadez valait à Tripoli entre 35 et 40 piastres (de grimelin), tandis qu'un quintal de sené du Fezzan n'y valait qu'entre 22 et 25 piastres (cf. EXPILLY, *Mémoire*).

61. Mot arabe pour «caravane» (*rakb* pl. *arākib*) et plus spécialement «la réunion des pèlerins du Maghreb pour aller à la Mecque», ou encore «une caravane où chaque personne ne dispose que de son propre dromadaire pour transporter ses affaires» (Dozy *Supplément*, I, 552).

62. Les documents consulaires en provenance de Tripoli ne semblent pas faire état d'une exportation de poudre d'or à destination de la France et ils ne mentionnent que rarement l'exportation d'huile (d'olives) (citée par EXPILLY, *Mémoire*).

63. La serge est un tissu léger de laine qui, à partir de 1650, est relégué dans des emplois secondaires en raison de l'abondance de la soie.

64. Quartier du Temple de Paris.

65. Des kauris qui effectivement circulaient comme monnaie dans une grande partie de l'Afrique occidentale (cf. M. JOHNSON «The Cawrie Currencies of West Africa, Part I», *Journal of African History*, XI, 1, 1970, 20-21).

66. Il s'agit vraisemblablement de grains enfilés pour le transport et non pas de chapelets (en arabe *subha*) vendus sans transformation aux musulmans.

67. Ce terme désignant une «petite quincaille rouge» n'a pas pu être identifié.

68. En arabe la ville de Venise est appelée *Bunduḥriyya*.

- petits coquillages s'appellent bondque (turque)⁶⁸, contaryé (ital.)⁶⁹, elonda (arabe) cela vient de Venise. Il y en a de verts, jaunes, bleûes, de toutes couleurs, cela se vend a Tetouan (?)⁷⁰ au poids de l'or.
- § 35 On trouve des vivres sur le chemin, mais ceux que l'on porte de Tripoly sont bien meilleurs. Les vivres sont du ris, couscousou, biscuit, beurre, eau dans les outres.
- § 36 Elle sejourne a Borneo six mois⁷¹.
- § 37 Il meurt beaucoup d'esclaves en chemin de misere et manque d'eau.
- § 38 Les caravanes qui vont de Tombut a la Meque passent par Fezzan en hiver.
- § 39 L'an passé 1696 le Roy de Borneo appellé May Dris fils de May Aly, c'est a dire le Roy Idris et le Roy Aly allant a la Meque mourut a Fezzan, son fils n'acheva pas le voyage et retourna a Borneo⁷². Il avoit 7000 esclaves.
- § 40 Il y a a Tripoly des gens de Tombut libres et d'autres esclaves. Il y en a des uns et des autres d'Oüangara⁷³, et de Bornéo, et peu de Tombut⁷⁴.
- § 41 Il s'en trouve beaucoup au Caire, de marchands appellés musabbebin⁷⁵.
- § 42 Les gens de Bornéo ont d'autre caractere⁷⁶ que les Arabes.
- § 43 Le nom de la riviere qui passe au país de Borneo est appellée Camodcou⁷⁷.
- § 44 Le nom de l'amb.r venu en France de Tripoly se nomme Hadgi Mustáfa aga, il est Buluc-bachi, et agá du divan⁷⁸. Il est renegat fils d'un prestre grec de l'isle de Chyo. Son beaufreere s'appelle Ahmed Mazouna ; son secretaire Isouf Coja habile, fin, a esté esclave a Livourne⁷⁹ racheté par les Juifs.
- § 45 Ses deux esclaves de Borneo se nomment Barca et Redgeb. Ils ne scavent pas lire.

69. Défini par Lemaire comme «bracellets et colliers de grains de verre de divers couleurs» (*Mémoire*, 1686). La *contaria transparente*, fabriquée à Venise, était exclusivement destinée au commerce africain.

70. Ville du Maroc ; mais peut-être faut-il lire «Sezouan» ?

71. Ce long séjour pourrait s'expliquer par la difficulté qu'avait le roi de capturer un nombre suffisant d'esclaves (cf. Léon l'Africain qui précise que les commerçants devaient pour cette raison souvent attendre un an, *Description*, trad. Epaulard, II, p. 480).

72. La date précise de la mort d'Idris b. c Ali (1677-1696) a permis de valider d'une façon rigoureuse les durées de règne indiquées dans le *Dfwan salátin Bornú* et d'élaborer une chronologie nouvelle pour le Kánem/Bornú (cf. D. LANGE, *Chronologie et histoire d'un royaume africain*, Wiesbaden, 1977, p. 85-86).

73. Nom générique qui dans les sources arabes et portugaises désigne des commerçants d'origine malinké (cf. N. LEVTZION, *Ancient Ghana and Malí*, p. 164-168). Ici le terme semble s'appliquer à des hausaphones (cf. note suivante et aussi § 21 et § 46).

74. D'après Girard la population négro-africaine de Tripoli ne comprenait que des esclaves et des esclaves affranchis. Comme moyen de communication ils se servaient de l'arabe, mais ils parlaient aussi «la langue de leur pays» (*Histoire*, I, 36 r°).

75. Nom qui en arabe désigne des petits commerçants ou colporteurs travaillant avec une mise très réduite. Les *musabbibín* semblent en tout cas ne rien avoir de commun avec les commerçants d'esclaves (*djalláb*) qui, s'ils étaient originaires de l'Afrique de l'ouest, amenaient quelques fois aussi de l'or (cf. P. LUCAS, *Mémoire que j'ai fait au Caire en 1717*, Paris, Archives de la Marine. B. 7 224 ff. 143-148 ; d'après les *Jalaps* interrogés par cet auteur au Caire l'or venait d'un pays situé près du Zanfara).

76. Sans doute une traduction de l'arabe *akhlák* (sing. *khalk*) qui signifie aussi «mœurs».

77. Une allusion au Komadugu Yobe («fleuve de Yo») qui, passant à proximité de l'ancienne capitale du Bornú (Birni Gazargamo) se jette dans le lac Tchad.

78. Ou «de divan». Sur la signification de ces titres cf. *supra* p. 2.

79. Ville italienne qui, à la fin du XVII^e siècle, était un lieu privilégié pour les échanges avec Tripoli.

SUMMARY

Interpreter of the king, Pétis de la Croix had the occasion, in 1697, to inquire from a small tripolitan delegation (which was composed of three governmental officials and two black slaves) about commercial exchanges between Tripoli and different countries in the interior of Africa. The information obtained was recorded by the author and his notes still exist in their original form. Dealing with the organisation of caravans, the journeys covered and above all with the goods exchanged these notes also contain precious information in what concerns prices and, to some extent, quantities of the main products brought from the deep interior of Africa : gold, slaves, tusks, senna and tin. Of great importance for the transaharan commercial history are the notes dealing with the trade of gold which, up to the 17th century, seems to have been flourishing in the eastern Sahara. The exportation of tin from the central Sūdān was up now unknown altogether. Confirmed by other elements, this will allow to throw new light on making of bronzes of the Ife and of Benin.